



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élus locaux

Question écrite n° 98012

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le futur statut des organisations représentant des élus ou dans lesquelles siègent des élus, prévu à l'article 13 de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique. En effet, cette loi prévoit de modifier la nature du statut des associations d'élus, les transformant en représentants d'intérêt particulier et non général. Il souhaite donc connaître le futur statut des commissions et instances nationales, régionales ou départementales où siègent des élus désignés par les associations départementales des maires mais également des associations spécialisées comme l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) si l'article 13 de la loi est adopté et appliqué en l'état.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98012

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6879

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)